

## Liste de contrôle d'inscription pour corporation professionnelle (CP)

Envoyez tous vos questions à [info@cptnb.ca](mailto:info@cptnb.ca).

Nom de l'entreprise (veuillez imprimer) :

---

### Règlement 5(1) : Exercice de la physiothérapie

*Nul membre ne peut exercer la physiothérapie en tant qu'employé ou associé d'une autre personne ou encore à titre de membre du bureau de direction, membre du conseil d'administration, actionnaire ou employé d'une société, lorsque cette personne, association en nom collectif ou société offre, elle-même ou par l'entremise du membre, des services de physiothérapie au grand public, à moins que cette autre personne soit membre du Collège ou que ladite société soit enregistrée en vertu de la Loi ou soit un hôpital public, un établissement de santé ou d'enseignement géré par les gouvernements du Nouveau-Brunswick ou du Canada, ou un organisme à but non lucratif ou un organisme de charité.*

### Loi sur la physiothérapie 18(3):

*Il peut être permis à une corporation d'exercer la physiothérapie comme il est prévu à l'article 19.*

Selon l'article 19 de la loi sur la physiothérapie, seulement les **corporations professionnelles** peuvent exercer la physiothérapie et être enregistrés en tant que corporations auprès de CPTNB.

**Veuillez joindre la présente liste de contrôle à votre demande.**

**1. Le formulaire doit être :**

- rempli (tous les renseignements obligatoires doivent être fournis sur le formulaire)
- signé et daté
- envoyé par courriel au Collège à [info@cptnb.ca](mailto:info@cptnb.ca)

**2. Demande à titre de corporation professionnelle (CP) :**

- Documents attestant de la constitution en corporation, tels que mentionné à l'annexe C des règlements

**3. Envoyez le paiements distinct des frais par :**

- chèque/mandat par courrier
- virement interac à [info@cptnb.ca](mailto:info@cptnb.ca)

## DEMANDE POUR NOUVELLE PRATIQUE PRIVÉE

**Frais de corporation professionnelle = 500 \$**  
**Si vous avez un autre emplacement, ajoutez 25 \$ pour chaque succursale.**  
 Veuillez noter que les frais sont sujets à changement sans préavis.

**CORPORATIONS PROFESSIONNELLES – voir la Loi sur la physiothérapie, art. 19 et règlement 5(1) et joindre à la demande les documents énumérés à l'annexe C (Règlements)**

**Paiement par chèque ou mandat payable au Collège des physiothérapeutes du N.-B.**

..... **ÉCRIRE LISIBLEMENT, EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE** .....

**Nom de l'entreprise principale sur le certificat des affaires corporatives :**

**Adresse de l'installation/emplacement (pour distribution publique) :**

\_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Tel #1 : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ Tel #2 : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ Fax : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

**Adresse postale préférée** si différente de ci-dessous (pour le dossier de CPTNB) :

\_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

\* Cochez Oui ci-dessous si vous souhaitez que CPTNB liste les courriels dans le répertoire public :

<b>Courriel #1:</b>	→ Oui <input type="checkbox"/> inclure dans le répertoire public
<b>Courriel #2:</b>	→ Oui <input type="checkbox"/> inclure dans le répertoire public

Énumérez et joignez les certificats des affaires corporatives pour tous les autres **noms commerciaux ou services de physiothérapie** offerts à la **même adresse ou à d'autres adresses**. Joignez une page supplémentaire si nécessaire.

**Autre emplacement de physiothérapie avec le(s) même(s) propriétaire(s) (pour distribution publique)**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Tel #1 : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ Tel #2 : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ Fax : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

<b>Courriel :</b>	→ Oui <input type="checkbox"/> inclure dans le répertoire public
-------------------	--

**Nom et n° de matricule CPTNB de tous les physiothérapeutes non-propriétaires qui pratiquent pour les entreprises susmentionnées :**


**Nom et n° de matricule CPTNB de tous les propriétaires :**


**Signataire autorisé (propriétaire)**

Imprimez le nom : \_\_\_\_\_ n° de matricule CPTNB \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_, 20\_\_\_\_

*Au nom des propriétaires et partenaires*

## Règlements - Annexe C

En plus du formulaire d'inscription, une personne faisant une demande d'inscription à titre de corporation professionnelle doit fournir les renseignements suivants afin de satisfaire aux exigences d'inscription :

1. Nom de la corporation faisant la demande
2. Province ou territoire de constitution en corporation
3. Adresse du siège social
4. Nom du membre nommé pour représenter la corporation
5. Les documents suivants doivent accompagner la demande :
  - a) Une copie notariée de tous les statuts constitutifs, statuts de continuation et autres actes constitutifs de la corporation
  - b) Une copie notariée de la liste des administrateurs et de l'avis de désignation du siège social les plus récents dont le dépôt est exigé par la *Loi sur les corporations commerciales* ou des documents équivalents selon les lois de la province ou du territoire où elle est constituée
  - c) Un certificat de statut (pour les renouvellements annuels; ne s'applique pas aux nouvelles constitutions en corporation) signé par le directeur de la Direction des corporations du Nouveau-Brunswick, à l'égard de la corporation
  - d) Une lettre nommant un membre pour représenter la corporation
  - e) Une liste des noms, adresses domiciliaires et professionnelles et numéros de téléphone de tous les actionnaires de la corporation, ainsi qu'un document faisant état du nombre et de la catégorie d'actions détenues par chacun et, si le propriétaire bénéficiaire est différent du propriétaire inscrit (p. ex. si les actions sont détenues en fiducie), les coordonnées des deux personnes
  - f) Une liste des noms, adresses domiciliaires et professionnelles et numéros de téléphone de tous les dirigeants (président, vice-président, secrétaire-trésorier, etc.) de la corporation et de tous les administrateurs de la corporation
  - g) Une liste des noms et adresses des membres du Collège qui exerceront la physiothérapie au nom de la corporation
  - h) Un exemplaire certifié conforme de la résolution du conseil d'administration de la corporation autorisant le dépôt de la demande
  - i) Une déclaration signée par tous les actionnaires, représentants et administrateurs attestant que ces personnes, ainsi que la corporation, acceptent de se conformer et de respecter toutes les exigences de la *Loi* et des règlements

■